



Mon choix c'est l'Unsa!

La lettre du Syndicat des enseignants de l'Essonne

Merci aux directeurs de bien vouloir faire suivre à leurs adjoints

jeudi 12 décembre 2013

Notre équipe est à votre écoute au **01.60.79.10.05.**



Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
10h00-13h00 et 14h00-17h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous rejoindre

CAPD formation continue

CAPD formation continue jeudi 12/12/2013 à 14h00 . N'hésitez pas à nous contacter afin de connaître la réponse à votre demande de stage par mail (91@se-unsa.org) ou par téléphone au 01 60 79 10 05.

>> Lire la déclaration du SE-UNSA 91

Direction d'école

Direction
d'école

Alors qu'il n'avait rien proposé à l'issue de la première réunion, le ministère, suite à notre demande, a décidé d'améliorer le régime indemnitaire des directeurs, en particulier des plus petites écoles. C'est un premier pas. Cela ne peut pas suffire.
Le SE-Unsa continue de faire avancer les revendications des directeurs en particulier sur plusieurs points : aide administrative, APC, décharge...

Tout sur la direction d'école

MUTATIONS

• Permutations : à vos accusés !



Le serveur I-Prof est désormais fermé depuis mardi 3 décembre midi. Vous avez déjà dû recevoir la confirmation de votre demande dans votre boîte aux lettres I-Prof. Il faudra l'imprimer, la vérifier, la signer et l'envoyer (avec les pièces justificatives) à la DSDEN **avant le 13 décembre**.

Pensez à garder une copie de ces documents et à nous adresser le double de votre confirmation si vous êtes syndiqué.

Il n'est pas trop tard pour nous confier votre suivi permutations.

<mailto:91@se-unsa.org>

• Mutations inter académique : le temps des justificatifs



Attention ! Vous n'aviez que jusqu'au samedi 7 décembre 2013 pour remettre à la direction de votre établissement votre dossier complété et signé !

Si vous êtes adhérent(e), envoyez-nous une copie de votre dossier mut', afin que nous puissions vérifier votre barème et effectuer le travail de suivi.

**En savoir plus
Retrouvez le calendrier**

ISAE

ISAE de 200€ : c'est pour tout le monde !



Résultat de la détermination du SE-Unsa, l'ISAE (Indemnité de suivi et d'Accompagnement des élèves) a été versée aux enseignants du 1er degré... sauf aux collègues exerçant en Segpa, Erpd, Ulis, classe relais...

Fort des signatures de sa pétition dénonçant cette injustice, le SE-Unsa a écrit au ministre pour que soient mises en oeuvre sans délai des solutions qui rétablissent l'équité.

Dans le 91, la DSDEN a remonté au ministère le problème concernant l'exclusion de cette prime des ASOU.

Rien de définitif quant à la proratisation de l'ISAE.

Sauf exclus du règlement en novembre (200 eur brut) les collègues qui n'étaient pas en poste dans le département à la rentrée. Idem pour les congés de maladie qui seront également régularisés en juin.

RASED

Rased

Des points essentiels que le SE-Unsa a portés dans les discussions ont été validés. Pour autant, le travail n'est pas encore achevé. Le SE-Unsa rappelle l'urgence de recréer des postes et de relancer les départs en formation. À suivre...

Tout sur les Rased

CPC

CPC

Les discussions ont porté sur les fiches du Ministère modifiées après la 1ère réunion de travail, avec deux éléments majeurs : **la précision de la définition du temps de travail et la revalorisation...**

Tout sur les CPC

Formateurs 1^{er} et 2nd degré

Formateurs 1er et 2nd degré

Le ministère prévoit de créer une fonction de professeur formateur académique (PFA), de rassembler dans une circulaire commune le fonctionnement des PEMF et des PFA et de mettre à plat les éléments de rémunération avec une symétrie entre les formateurs du premier et du second degré. Une bonne avancée pour le SE-Unsa, mais insuffisant pour le moment...

Tout sur les formateurs 1er et 2nd degré

Éducation prioritaire

Éducation prioritaire : enfin du temps pour les enseignants !

Le SE-Unsa obtient l'égalité de traitement école/collège !



Le SE-Unsa a interpellé le ministre pour que les enseignants des écoles en éducation prioritaire bénéficient eux aussi d'une décharge horaire de service.

C'est par l'affirmative que le ministre accède à notre demande, pour certaines écoles.

Une avancée à mettre une fois de plus au crédit du SE-Unsa !

>> **En savoir plus**
>> **Répondre à l'enquête «Éducation prioritaire» du SE-Unsa**

2nd degré et temps partiel

Enseignant du 2nd degré : demandez un temps partiel

Vous souhaitez bénéficier d'un temps partiel pour l'année 2014-2015 ?

Vous avez jusqu'au 18 décembre 2013 pour en faire la demande.

En savoir plus

AGIR
& OBTENIR



Note de vie scolaire

Le ministre abroge la note de vie scolaire

Lors du Conseil Supérieur de l'Education du 6 décembre, **Vincent Peillon a annoncé officiellement la suppression de la note de vie scolaire,**...

[>> Lire la suite](#)

La lettre de l'info de l'UNSA

Pour lire et s'abonner à la lettre d'info de l'UNSA

[>> cliquer ici](#)

Au Café pédagogique

<http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx>

Abonnements infolettres catégorielles

Abonnements infolettres : faites passer à un ami

AED, Agrégés, ASH, AVS, Certifiés, CPE, EPS, Formateurs, Non titulaires, PE, PEGC, PLP, SEGPA, Psy/COPsy

En vous abonnant aux infolettres catégorielles, vous resterez connectés à l'actualité. C'est déjà le cas ? Partagez cette info avec vos amis et invitez-les à en faire de même. C'est gratuit...

[Je m'abonne aux infolettres catégorielles](#)

La MAIF et l'Autonome de solidarité



ASSUREUR MILITANT

L'Offre Métiers de l'Education MAIF protège votre vie professionnelle dans les situations délicates. Agression, mise en cause, accident : elle défend vos droits, garantit vos responsabilités, votre protection corporelle et vous fait bénéficier du soutien associatif des Autonomes de Solidarité Laïques.

[En savoir plus](#)

[Le SE-Unsa fait son agenda21](#) N'imprimez ce courriel que si nécessaire

Adhésion au SE-UNSA



Nos permanences: tous les jours, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, à la Maison des syndicats (5^{ème} étage), place des terrasses de l'Agora à EVRY.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 79 10 05 ou par mél 91@se-unsa.org . Les adhérents peuvent également nous joindre sur un numéro de téléphone qui leur est dédié.

J'adhère dès maintenant pour cette année scolaire

Avec le SE-Unsa, vous pouvez choisir d'adhérer tout de suite avec le prélèvement automatique.

Vous êtes tout de suite adhérent, et vous commencez à payer, en 10 fois sans frais, par prélèvement, à partir d'octobre...

N'hésitez plus, adhérez par prélèvement dès maintenant



J'adhère en ligne

Dès aujourd'hui, vous pouvez adhérer et ré-adhérer au SE-UNSA. C'est le moment !

Vous bénéficierez en plus d'une déduction fiscale de 66 % !

Pour cela, plusieurs solutions :

- le prélèvement mensuel automatique en 10 fois sans frais (pensez à remplir l'autorisation de prélèvement et à fournir le RIB)
 - par chèque (un ou plusieurs)
- **[Vous pouvez adhérer au SE-UNSA en ligne par carte bleue dès à présent](#)**

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Les collègues désireux de recevoir la lettre chez eux doivent envoyer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mél).

Suivre l'actu sur la toile

- « L'Enseignant » national : les derniers numéros [cliquer ici](#)
- « La Lettre de l'Enseignant nationale est en ligne sur le site national [cliquer ici](#)

Les sites du SE-UNSA

Site départemental : <http://sections.se-unsa.org/91>

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/versailles/>

Site du jeune « prof » : <http://www.viedejeuneprof.org/>

Site national : <http://www.se-unsa.org/>

Syndicat des Enseignants-UNSA 91,

Terrasse de l'Agora

BP213 91007 EVRY CEDEX

Tel : 01.60 79 10.05- Fax : 01.60 77 54 73 –

91@se-unsa.org -

Pour vous inscrire/ou vous désinscrire à la lettre en ligne du SE-UNSA 91, ou si vous avez changé d'adresse, cliquez [ici](#) en précisant vos nom et prénom